

Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 45/2025

Demande de crédit pour la réfection du bâtiment sportif de Derrière-la-Ville 5

Président Frédéric Gygax

Membres Thomas Daetwyler - Sergio Del Gottardo - Gilbert Dupuis - Walter Lanz

La Commission des finances s'est réunie le 7 avril 2025 à 20h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, syndic, de Madame Jacqueline Dieperink, municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Il ressort de celui-ci que notre centre sportif de Derrière-la-Ville nécessite un entretien pour un montant total de CHF 790'000.-. Ces travaux engloberont la remise aux normes des voies d'évacuation et accès pour CHF 484'000.-, le remplacement des gradins pour CHF 90'000.-, des portes des locaux à engins pour CHF 24'000.- et le remplacement des luminaires pour CHF 120'000.-. Des offres ont été demandées pour chacun de ces montants, sans que cela soit définitif à ce stade. Des appels d'offres comparatives seront demandées, afin de préciser ces devis.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

Contexte

La mise aux normes des voies d'évacuation du bâtiment conformément aux prescriptions de protection incendie (AEAI), la vétusté de certaines installations, leur modernisation et la sécurité globale ont amené ces divers travaux de remise en état. Ceux-ci s'inscrivent dans un programme en 2 étapes. La première phase dont nous parlons aujourd'hui doit être réalisée pour la fin de l'année 2025 et début 2026. La suite des travaux, plus lourds ceux-ci, sera réalisée dans un second temps. Elle concernera l'enveloppe du bâtiment et les considérations énergétiques (chauffage, installations sanitaires et de ventilation, panneaux solaires, revêtements de sol, buvette et acoustique). Cela représentera encore un travail préparatoire substantiel et des études supplémentaires devront être menées.

Commentaires de la CoFin

La Commission des finances comprend la nécessité de ces rénovations au vu de l'âge du bâtiment et le choix de les faire en 2 étapes aussi.

La CoFin se plaît à relever le fait que ces travaux seront réalisés sous la direction du service technique communal en lieu et place d'un tiers externe. Cela nous permettra de réaliser une économie sur ce préavis.

Il est à noter qu'il ressort du plan d'investissement (BU2025) qu'un montant de CHF 250'000.- était prévu pour le remplacement des aménagements DLV5 (gradins, luminaires et portes des locaux). La différence importante entre le montant porté au budget et le présent préavis s'explique par le chapitre 2.1 (voies d'évacuation et accès) du présent préavis 45/2025.

La CoFin confirme que la situation financière de la Commune permet sans autre d'assumer cette dépense d'investissement et d'entretien nécessaire ; et ceci, probablement, sans recourir à l'emprunt.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 45/2025 du 24 mars 2025 « réfection du bâtiment sportif de Derrière-la-Ville 5 » ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour un montant de CHF 790'000.00 TTC pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par emprunt aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 7 avril 2025

Commission des finances du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax,
Président




Thomas Daetwyler



Sergio Del Gottardo,
rapporteur



Gilbert Dupuis



Walter Lanz